

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE



PROGRAMME 215

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	26
Opérateurs	58

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie DELAPORTE

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement dédié au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux ou régionaux. Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités :

- une simplification de l'accès de l'usager aux informations et aux procédures du ministère ;
- une adéquation optimale entre missions et moyens sur l'ensemble du territoire ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services.

Un service à l'usager plus accessible et de plus en plus personnalisé

Les systèmes d'information et de communication sont des leviers essentiels de la transformation de la relation à l'usager. Le ministère a engagé de longue date des chantiers de dématérialisation avec le développement des téléprocédures. L'objectif de 100 % de dossiers PAC télédéclarés a été atteint dès 2016 et la télédéclaration des aides animales (Telepac bovins, ovins/caprins) est également obligatoire depuis 2017. Par ailleurs, la téléprocédure de délivrance des agréments aux établissements est désormais totalement effective.

Le recensement général de l'agriculture qui sera opéré en 2020 sera effectué avec cette même volonté de service personnalisé. Ainsi, le recours accru aux données administratives (aides de la PAC, base de données nationale d'identification des animaux, casier viticole informatisé, données de l'agence Bio, etc.), permettra de pré-remplir les questionnaires ; les enquêtes web seront déployées, les exploitants agricoles uniquement concernés par le « cœur » du questionnaire (soit environ 85 % à 90 % des exploitations) seront interrogés par internet, à partir d'un questionnaire simplifié ; les outils de diffusion des résultats seront modernisés en vue de faciliter la recherche d'information et l'accès aux données collectées par cette opération. La refonte du site sera effectuée en convergence avec le nouveau site web de l'INSEE et une recherche de synergie maximale avec l'outil DISAR de diffusion des données.

Une adéquation optimisée entre les missions et les moyens sur l'ensemble du territoire

S'agissant de la politique de ressources humaines, l'année 2019 a été marquée par le déploiement du nouveau système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoIRH, qui se prolongera au cours de l'année 2020.

Le calendrier de mise en œuvre du protocole "parcours professionnels, carrières et rémunérations" a été tenu aussi bien s'agissant des mesures indiciaires (en janvier 2019) que de la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation à compter de la rentrée scolaire 2019.

Enfin, le ministère a déposé sa candidature au Label égalité et diversité et mis en œuvre, notamment, un collège de déontologie.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, la dotation du ministère au titre du programme 215 a été respectée. Le recrutement exceptionnel de contractuels de courte durée chargés du traitement des dossiers PAC a conduit au relèvement du plafond d'emplois de 35 ETPT en loi de finances rectificative.

Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère poursuit ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en poursuivant trois objectifs :

- garantir la sécurisation du déploiement des nouveaux services aux usagers et aux agents dans le cadre de plusieurs programmes stratégiques :
 - le projet RESYTAL, couvrant le domaine des inspections sanitaires, dont le premier cycle est à présent achevé ;
 - le projet SIRENA visant la refonte du système d'information de l'enseignement agricole (gestion des apprenants, gestion des examens, gestion des dotations de l'enseignement privé, brique décisionnelle), dans une optique partagée de rapprochement avec le SI de l'Éducation nationale et dont le premier cycle est également terminé ;
 - le "SI Économie agricole" qui vise l'élaboration d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
 - le basculement vers le système d'information interministériel des ressources humaines RenoiRh, qui s'inscrit pleinement dans l'orientation du ministère qui consiste à s'intégrer dans le cadre interministériel et à recourir à des solutions existantes et opérationnelles
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont ainsi rationalisées avec la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments du site de Varenne et le commencement du projet de relocalisation des opérateurs du site de l'Arboreal à Maisons-Alfort ;
- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la direction des achats de l'Etat.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère
INDICATEUR 1.1	Taux d'utilisation des téléprocédures
INDICATEUR 1.2	Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières
OBJECTIF 2	Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et s'assurer de la meilleure adéquation missions/moyens
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Taux d'adéquation missions/moyens
INDICATEUR 2.3	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 3	Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service
INDICATEUR 3.1	Efficacité de la fonction immobilière
INDICATEUR 3.2	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Efficacité de la fonction informatique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR 1.1

Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	96,4	96	75	73,4	95	78
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	800 830	800 830	1040140	975 178	974459	1383100

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

Ce premier indicateur est composite puisqu'il mesure l'utilisation des différentes téléprocédures mises en place par le ministère :

- à destination des agriculteurs, TéléCALAM, outil des télédéclarations des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles, TéléPAC, solution de télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune et Déma TIC pour le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) ;
- des vétérinaires sanitaires (TeleVSB et TeleFCO, outils de télédéclaration des demandes d'indemnisation respectivement des visites sanitaires bovines et des actes de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine) ;
- des apiculteurs (TeleRUCHERS, télédéclaration des emplacements des ruches) ;
- COLEOR (collecte des essais officiellement reconnus avant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) ;
- inscription au concours de recrutement de l'enseignement agricole et hors enseignement ;
- inscription aux examens de l'enseignement agricole (lycéens et candidats libres).

La moyenne des taux individuels d'utilisation des procédures est utilisée pour éviter l'effet induit par l'hétérogénéité des volumes correspondant aux différentes procédures.

INDICATEUR 1.2

Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Entreprises agroalimentaires	%	98	Non déterminé	98	98	98	100
Exploitations agricoles et forestières	%	15	Non déterminé	30	25	25	40
Exploitations aquacoles	%	Non déterminé	Non déterminé	100	Sans objet	100	100

Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières et reprend également les exploitations aquacoles.

L'absence de données pour 2018 est liée au fait que le MAA ne calculait auparavant qu'un seul taux global de dématérialisation des enquêtes statistiques.

Concernant le sous-indicateur relatif aux exploitations aquacoles, il est supprimé en 2020 ce qui explique l'absence de prévision actualisée 2019 dans le PAP 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

TAUX D'UTILISATION DES TELEPROCEDURES

Deux ouvertures de nouvelles téléprocédures prévues en 2019 ont été annulées ou reportées :

- **Téléinscription : la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), maîtrise d'ouvrage du service, renonce à ouvrir aux usagers cette téléprocédure** car elle ferait doublon avec le dispositif désormais mis en place par le MENJ (ouverture de l'application d'affectation Affelnet sur le web aux familles : les parents vont pouvoir via ce site consulter l'affectation de leur enfant au lycée).

- **Expadon 2** : l'outil comporte deux modules, un relatif aux agréments, déjà opérationnel pour toutes les demandes d'agréments, l'autre pour les demandes de certificat export. Les travaux de développement du deuxième module se sont poursuivis en 2019. La téléprocédure devrait être ouverte en février 2020 mais uniquement pour les certificats relatifs aux exportations de produits laitiers et non pour l'ensemble des flux d'exportations. Elle ne concernera par ailleurs que les départements volontaires.

Cette téléprocédure concerne environ 385 000 demandes /an. Son déploiement progressif en 2020 conduira à une baisse du taux général d'utilisation des téléprocédures, le temps de la généralisation et de l'acculturation des usagers.

Concernant les autres téléprocédures :

-la **téléprocédure ARPENT (Examens)** a connu des difficultés de fonctionnement en 2019. Cette téléprocédure permet à des candidats libres de s'inscrire aux examens de l'enseignement agricole. Les difficultés rencontrées n'ont pas permis le transfert des préinscriptions des candidats dans l'application de gestion Indexa2/Sinex qui permet de vérifier les données et édite la fiche d'inscription et les cartes d'épreuve. Cette situation a obligé les services en charge de l'organisation des examens à ressaisir les inscriptions de ARPENT (examen) dans Indexa2/Sinex et de privilégier l'inscription des candidats sans passer par ARPENT (examen).

- **Logics**, l'outil de demande d'autorisation d'exploiter, reste assez faiblement utilisé du fait de la complexité de la procédure (y compris non dématérialisée) mais le nombre de dossiers déposés sur la téléprocédure est en nette hausse (+ 84%). Le nombre total de dossiers connaît également une hausse significative de 15 %, liée aux dispositions de la loi d'avenir de 2014. La progression va se poursuivre en 2020.

- **Dematic**, pour les demandes de remboursement de TIC/TICGN (taxe intérieure de consommation), n'a pas été rendu obligatoire dès le 1^{er} euro en 2019 (périmètre constant), mais le sera pour 2020.

- **Telepac** : en 2019, la télédéclaration des demandes d'aides animales est devenue obligatoire pour les cinq départements ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte. Ainsi, le formulaire papier est définitivement supprimé. Néanmoins cette modification n'impacte pas le taux d'usage des téléprocédures car les demandes d'aide ultramarines ne représentent qu'1 % du total des demandes d'aides animales et une majorité d'entre elles étaient déjà télédéclarées.

Pour rappel, les aides de la politique agricole commune s'inscrivent dans une programmation de sept années. La programmation en cours s'achèvera en 2020. La programmation suivante portera sur les années 2021 à 2027.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **La télédéclaration des visites sanitaires** par les vétérinaires a été élargie aux visites de la filière équine en 2019.
- **Calamnat** : une augmentation notable d'usagers de la procédure entre 2018 et 2019 tous canaux confondus et en particulier via télécalam est due à la sécheresse intervenue en 2018 qui a conduit beaucoup d'agriculteurs à demander une indemnisation en 2019.
- **Le formulaire en ligne de déclaration obligatoire de ruches** reste très utilisé (>93%).

TAUX DE DEMATERIALISATION DES ENQUÊTES STATISTIQUES REGULIERES

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes apériodiques.

En 2018, les statistiques sur la pêche et l'aquaculture ont rejoint le champ des opérations sous responsabilité du service de la statistique et de la prospective (SSP). L'enquête annuelle sur la structure des exploitations aquacoles a été lancée en 2018 pour la première fois avec une collecte par internet. Ce mode de collecte a été poursuivi en 2019, sur un périmètre élargi, et sera reconduit pour 2020 et les années suivantes. Cet indicateur ayant atteint un taux de 100 %, il ne sera plus suivi dans les documents budgétaires à partir de 2020.

L'enjeu sur le secteur agricole est la préparation du prochain recensement agricole dont la collecte des données auprès des exploitants agricoles, d'octobre 2020 à mars 2021, sera réalisée par internet sur une partie du champs. Cette dématérialisation portera sur environ 330 000 exploitations agricoles. S'agissant d'une enquête non périodique, elle n'entrera pas dans le calcul de l'indicateur. Cependant, il s'agira de la première collecte dématérialisée auprès de cette population et les enseignements qui en seront tirés permettront de poursuivre l'effort de dématérialisation sur les enquêtes périodiques (« cheptel » et « terres labourables»), à partir de 2022.

Concernant le secteur forestier, l'enquête est dématérialisée depuis 2017. Les efforts en 2019 ont porté sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse.

Pour ce qui est des industriels enquêtés au sein de l'industrie agroalimentaire (IAA), la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'enjeu pour les prochaines années porte sur l'organisation de la collecte aujourd'hui répartie entre organisations professionnelles agréées et les équipes internes du SSP.

OBJECTIF 2

Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et s'assurer de la meilleure adéquation missions/moyens

INDICATEUR 2.1

Efficiences de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio "gérants / gérés"	%	2,10	1,94	2	1,94	1,92	2,2
Effectifs gérés	Nb	32 349	32014	32167	31 874	30 992	30769

Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficacité ; elles sont issues du SIRH et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et vacataires).

INDICATEUR 2.2

Taux d'adéquation missions/moyens

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'adéquation missions/moyens	ratio	0,8	>0,8	>0,8	Sans objet	>0,8	>0,8

Commentaires techniques

Source des données : Les données (correspondant à l'année n-1) sont issues du suivi d'activité mis en place dans les services déconcentrés du ministère et du modèle d'allocation des moyens, modèle support du dialogue de gestion visant à assurer une allocation objective des dotations au regard des inducteurs d'activité du département considéré.

Mode de calcul : Au niveau départemental, une régression mathématique est effectuée pour mesurer la corrélation entre l'activité réelle constatée dans chaque service sur les missions liées à l'économie agricole et les effectifs effectivement consacrés à la mise en œuvre de ces missions.

L'indicateur est supprimé en 2020 ce qui explique l'absence de prévision actualisée 2019 dans le PAP 2020.

INDICATEUR 2.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,83	5,09	5,15	5,22	5,22	6

Commentaires techniques

Source des données : MAA - Bureau de l'action sanitaire et sociale

Mode de calcul : Le mode de calcul retenu est celui utilisé dans le cadre de la déclaration faite au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le taux retenu est le taux légal qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

Taux d'emploi légal = ((bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée) x 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ratio "gérants / gérés"

Avec un ratio de 1,92 % en 2019, la cible 2020 de l'indicateur est d'ores et déjà atteinte.

L'année 2019 a été marquée par le déploiement du nouveau système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoiRH qui se prolongera au cours de l'année 2020. Les retards en gestion provoqués par le déploiement de RenoiRH n'influent pas sur le calcul de ce ratio. Le calendrier de mise en œuvre du protocole "parcours professionnels, carrières et rémunérations" a été tenu aussi bien s'agissant des mesures indiciaires (en janvier 2019) que de la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation à compter de la rentrée scolaire 2019.

Taux d'adéquation missions / moyens

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le calcul de l'indicateur « taux d'adéquation missions moyens » pour l'année 2019 donne un résultat de 0,8. Ce résultat confirme le bon fonctionnement du modèle d'allocation des moyens sur le domaine « économie agricole » (efficacité à 80%) et garantit, notamment, la bonne répartition des effectifs entre les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) sur ce domaine qui est une priorité forte du MAA (mise en œuvre de la PAC, crises agricoles, etc.).

Cet indicateur ayant atteint sa cible depuis plusieurs années, il ne sera plus suivi dans les documents budgétaires à partir de 2020.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le MAA mène, depuis plusieurs années, une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi de ses agents. Cette politique volontariste a permis d'augmenter régulièrement le taux d'emploi des agents en situation de handicap du ministère.

Les actions portent notamment sur une campagne de communication, axée sur la compétence des agents qui a débuté en 2018. Elle a contribué au changement du regard porté sur le handicap. L'intégration d'un onglet sur le handicap dans le portail agent de l'application Agorha a permis à tous les agents d'accéder à leurs données RH en lien avec une reconnaissance administrative d'un handicap.

La part des bénéficiaires de l'allocation d'emploi est en hausse en 2019, avec 5,22 % des effectifs contre 5,09 % en 2018.

OBJECTIF 3

Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 3.1**Effizienz de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	13,53	13,41	13,54	13,49	13,27	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	11,5	15,18	Non déterminé	16,44	24,39	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	16,06	4,41	Non déterminé	57,62	55,89	Non déterminé
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,37	1,39	1	0	6,25	5-10
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,61	1,78	1	7,69	20,51	5-10

Commentaires techniques**Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail**

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : le ratio SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; il reprend la définition de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB

Les ratios *entretien courant / SUB* et *entretien lourd / SUB* (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Grands projets immobiliers

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma d'implantation de l'administration centrale du MAA validé le 27 juin 2014 par le Secrétaire d'État chargé du budget.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuels sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

INDICATEUR 3.2

Efficiencia de la función de compra

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat	M€	1,4	1,35	1,5	1,4	0,56	2
Taux de performance achat	%	Non déterminé	10,56	7,5	1,16	0,98	10

Commentaires techniques

Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE)..

Mode de calcul : les économies d'achats sont générées au moyen des procédures d'achat et des « actions de progrès » mises en œuvre en interministériel par la DAE comme au niveau du ministère par les chargés de procédure du Bureau de la commande publique et des achats (BCPA).

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.3**Efficiencia de la función informática**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficiencia bureautique	€/poste	Non déterminé	1412	1442	1419	1568	1429
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	Non déterminé	2990	2230	2219	2494	2193
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	21,89	17,98	17	17	88,18	15
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	29,10	13,32	20	20	31,06	25

Commentaires techniques**Ration d'efficiencia bureautique**

Source des données : Secrétariat général / Service de la modernisation / Sous-direction des systèmes d'information / Bureau du pilotage des systèmes d'information

Mode de calcul : le ratio d'efficiencia bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste de travail pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses relatives à l'achat d'ordinateurs fixes et portables, des solutions d'impression, les coûts de téléphonie fixe et portable, les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base des agents assurant l'assistance informatique de proximité.

Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des postes de travail recensés.

Grands projets informatiques

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTES et depuis 2019 le programme RenoiRH. Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État.

Source des données : MAA – Sous-direction des systèmes d'information

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1^{er} juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les seuls projets Expadon, Oshimae et RenoiRH sont pris en compte.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS**EFFICIENCIA DE LA FONCTION IMMOBILIERE****Ratio SUN/poste de travail**

L'indicateur est en légère baisse du fait de la densification des locaux induite par les travaux sur le bâtiment D de Varenne.

Les surfaces du bâtiment en travaux ainsi que des bâtiments A et B non occupés du site tampon de Maine n'ont pas été comptabilisées dans le calcul de la SUN pour établir ce ratio.

En les comptabilisant, ce ratio s'élève à 14,5 m²/PdT.

Ratio entretien courant/SUB

Les agents logés dans le bâtiment D de Varenne en travaux ont temporairement été relocalisés sur le site de Maine, employé comme site tampon. Pour que ce relogement se fasse dans les meilleures conditions et en prévision des travaux de plus grande ampleur du bâtiment E, les bâtiments de Maine ont été mis à niveau (électricité, informatique, sécurité incendie, peinture, etc.), induisant une augmentation sensible du ratio entretien courant/SUB. Il est à noter que la SUB considérée pour le calcul de ce ratio réintègre le site de Maine dans son intégralité, compte tenu de sa réutilisation par le MAA. De même pour le calcul du ratio entretien lourd/SUB.

Ratio entretien lourd/SUB

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. Le pic étant attendu en 2020, l'année 2019 constitue une montée en puissance des travaux avec le financement de près des 2/3 des travaux du bâtiment D de Varenne. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort. Il est à noter que le ratio est légèrement inférieur à la prévision. Cette différence résulte de la réintégration de Maine dans la SUB.

Taux d'écart calendaire et budgétaire agrégés des projets d'infrastructure

L'opération de réhabilitation des bâtiments du site Varenne, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2017, se poursuit. Les travaux du bâtiment D ont démarré au premier trimestre 2019 pour une durée d'un an.

La phase étude de l'opération de rénovation du bâtiment E est terminée et les marchés de travaux ont été notifiés fin 2019 pour une réception prévue fin 2021. Il a été décidé la création de 995 m² supplémentaires par la réalisation de deux surélévations (R+5 et R+1). L'enveloppe globale des travaux a, de ce fait, augmenté. De plus, compte tenu du contexte tendu en Ile-de-France, notamment dû aux chantiers du grand Paris, l'appel d'offre a été défavorable. La conjonction de ces deux facteurs explique l'augmentation sensible du taux d'écart budgétaire agrégé en 2019.

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la prise en compte des déménagements entre les différentes phases de travaux ainsi qu'à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur. Concernant l'écart calendaire, il est de 6 mois. En effet, la modification de programme a également impacté les délais de travaux. Ces derniers ont été allongés de 3 mois, auxquels s'ajoutent 3 mois liés à la complexité des déménagements (plus de 430 postes de travail déménagés) sur Varenne et sur Maine, site tampon, permettant de libérer le bâtiment E pour la durée des travaux.

EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

La cible de gains achats 2019 a été déterminée à la suite des travaux de programmation pluriannuelle des marchés 2019 - 2022 avec les différents pouvoirs adjudicateurs. Pour 2019, les données consolidées ont permis de recenser 85 projets d'achats qui représenteraient une dépense globale de 57 M€ sur toute la durée des marchés. Chaque projet a fait l'objet d'une étude de gains potentiels.

L'ensemble des gains avait été estimé à environ 1,5 M€ auquel il fallait déduire les 100 k€ de gains issus des marchés interministériels qui reviennent à présent aux entités porteuses du support contractuel. Les gains attendus par le ministère étaient donc d'environ 1,4 M€.

La très grande fragilité de cette hypothèse de gains avait été soulignée car elle reposait essentiellement sur une opération de travaux pour laquelle plus de 900 k€ de gains avaient été espérés.

Dans un contexte très défavorable pour les acheteurs, compte tenu notamment des travaux du Grand Paris qui conduisent à ce que les carnets de commande des sociétés soient « pleins » et que les prix soient en conséquence tirés vers le haut, le marché de rénovation du bâtiment E de la rue de Varenne n'a permis d'engranger aucun gain.

Par ailleurs, alors que les années précédentes la plus grande part du total des gains reposait sur un nombre très limité de marchés ayant permis de dégager des économies significatives, jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros, aucune opportunité de ce genre ne s'est concrétisée s'agissant des marchés notifiés en 2019.

Les trois principaux gains du MAA en 2019 sont réalisés sur les travaux de modernisation des systèmes de sûreté d'Auzeville (88 k€), l'organisation de la réunion OPANO 2019 (86 k€) et l'évaluation ex-ante du plan stratégique national de la PAC (52 k€).

Par voie de conséquence, le total ministériel des gains, en « base 12 mois », s'établit à 560 k€ et le taux de performance achat du MAA à seulement 0,98 % en 2019.

Il est à noter que la nouvelle méthode de calcul des gains, applicable depuis 2019, pénalise le MAA. En effet, pour les marchés interministériels, les économies achat générées sont imputées au seul ministère porteur. Le MAA, qui porte peu de procédures interministérielles, est donc défavorisé.

Par ailleurs, le taux de performance a fortement évolué à la baisse entre 2018 et 2019, passant de 10,56 % à 0,98 %. Cette évolution est le fruit d'un changement de méthodologie en 2019 relative à l'assiette achat.

Le ministère ne calculant pas les économies achats pour l'ensemble de ses marchés, il avait été choisi en 2018 de ne prendre en compte que « les dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat ». Depuis 2019, il paraît toutefois plus juste de prendre en compte « l'ensemble des dépenses prévisionnelles envisagées sur année » pour calculer le taux de performance. L'assiette achat étant plus large mais les gains similaires, le taux de performance se trouve donc automatiquement réduit.

EFFICIENCE DE LA FONCTION INFORMATIQUE

Ratio d'efficience bureautique

Ce ratio est en augmentation de 11 % par rapport à 2018 en raison de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du MAA.

Grands projets informatiques

Le cycle 2 des projets Sirena et Resyral n'ayant pas encore débuté, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des taux d'écart calendaires et budgétaires.

Expadon2

Après la mise en service en début d'année du Portail information & communication, point d'entrée principal de la plateforme Expadon 2, le programme s'est focalisé sur la mise en œuvre de la première version de la téléprocédure certificats. Ce projet déployé sur les plateformes de production en décembre 2019 (avec une ouverture du service réalisée en février sur le périmètre des certificats pour les produits laitiers tous pays) a été réalisé en moins d'un an, et axé sur les outils nécessaires et suffisants pour conduire de bout en bout le processus de délivrance des certificats.

L'atteinte de cet objectif a toutefois été fortement contrainte par la migration de la BDNU vers les nouveaux services Sirius et Bacus qui a dû être réalisée sur la même période. La difficulté a été accentuée par la période de grève en décembre qui a entraîné des reports de mise en service début 2020. La mobilisation totale de l'ensemble des acteurs du programme et de ses partenaires sur ces objectifs a toutefois permis d'aboutir aux résultats attendus. A noter par ailleurs, une augmentation de 200 % du coût du projet depuis son lancement passant de 8,3 M€ et 24,9 M€.

Oshimae

Le pilotage du programme est satisfaisant avec une comitologie organisée, des livrables et des indicateurs tenus par tous les acteurs du programme.

A noter que les acteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le MTES, mais le pilotage du programme n'en a pas souffert.

RenoiRh

La mise au point du flux SocleRH prend plus de temps que prévu. De plus, la priorité donnée sur la mise au point du flux SocleRH a mis en suspens les flux poste et structure. Enfin, l'appropriation du fonctionnement de RenoiRH retarde l'implication dans la suite du programme de basculement.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862 180 567 351	17 085 828 19 355 636	66 025	1 150 000 1 567 295		186 401 690 201 556 307	186 821 690
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340 11 392 202	5 021 664 4 249 526	600 000	533 943		17 801 004 16 175 670	19 701 004
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886 315 658 608	10 521 724 13 540 851	205 842	125 491		346 010 610 329 530 791	347 510 610
04 – Moyens communs	39 740 155 39 144 972	22 895 708 26 561 062	4 431 951 3 212 281	450 000 553 802	1 500 000	67 517 814 70 972 117	68 493 814
Total des AE prévues en LFI	555 574 243	55 524 924	5 031 951	1 600 000		617 731 118	622 527 118
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 405 568			+10 405 568	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-492 971		+5 682 934			+5 189 963	
Total des AE ouvertes	555 081 272		78 245 377			633 326 649	
Total des AE consommées	546 763 132	63 707 074	3 484 149	2 780 530	1 500 000	618 234 886	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862 180 567 351	23 448 976 23 526 006	37 119	1 150 000 2 235 295		192 764 838 206 365 770	193 184 838
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340 11 392 202	5 021 664 4 924 471	600 000	656 778		17 801 004 16 973 450	19 701 004
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886 315 658 608	10 521 724 13 241 330	219 165	130 933		346 010 610 329 250 035	347 510 610
04 – Moyens communs	39 740 155 39 144 972	23 638 806 27 955 839	5 050 054 3 724 468	450 000 553 802	1 500 000	68 879 015 72 879 081	69 855 015
Total des CP prévus en LFI	555 574 243	62 631 170	5 650 054	1 600 000		625 455 467	630 251 467
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+10 405 568			+10 405 568	

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-492 971			+4 328 223		+3 835 252	
Total des CP ouverts	555 081 272			84 615 015		639 696 287	
Total des CP consommés	546 763 132	69 647 645	3 980 752	3 576 807	1 500 000	625 468 337	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	172 029 019 175 824 020	33 718 908 33 811 486	176 943	1 150 000 1 519 414		206 897 927	207 317 927 211 331 863
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 463 159 12 618 495	4 551 664 4 525 149	1 300 000	661 814		18 314 823	20 214 823 17 805 458
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	343 344 282 324 221 793	11 131 074 13 475 530	211 095	175 127		354 475 356	356 475 356 338 083 545
04 – Moyens communs	40 668 078 39 752 609	22 274 537 27 058 729	6 224 410 4 987 729	450 000 483 133	120 000	69 617 025	70 471 025 72 402 200
Total des AE prévues en LFI	568 504 538	71 676 183	7 524 410	1 600 000		649 305 131	654 479 131
Total des AE consommées	552 416 917	78 870 894	5 375 767	2 839 488	120 000		639 623 066

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	172 029 019 175 824 020	37 721 157 37 272 015	127 548	1 150 000 2 119 714		210 900 176	211 320 176 215 343 297
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 463 159 12 618 495	4 551 664 4 655 214	1 300 000	926 886		18 314 823	20 214 823 18 200 595
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	343 344 282 324 221 793	11 131 074 13 279 594	202 834	189 355		354 475 356	356 475 356 337 893 576
04 – Moyens communs	40 668 078	24 182 229	6 360 018	450 000		71 660 325	72 514 325

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	39 752 609	28 306 315	5 768 920	484 133	71 820		74 383 797
Total des CP prévus en LFI	568 504 538	77 586 124	7 660 018	1 600 000		655 350 680	660 524 680
Total des CP consommés	552 416 917	83 513 138	6 099 302	3 720 088	71 820		645 821 265

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	552 416 917	555 574 243	546 763 132	552 416 917	555 574 243	546 763 132
Rémunérations d'activité	344 467 437	343 180 495	341 311 996	344 467 437	343 180 495	341 311 996
Cotisations et contributions sociales	201 034 484	205 378 328	198 889 764	201 034 484	205 378 328	198 889 764
Prestations sociales et allocations diverses	6 914 996	7 015 420	6 561 373	6 914 996	7 015 420	6 561 373
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	78 870 894	55 524 924	63 707 074	83 513 138	62 631 170	69 647 645
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	77 553 458	54 174 269	62 401 791	82 165 940	61 280 515	68 328 138
Subventions pour charges de service public	1 317 436	1 350 655	1 305 283	1 347 198	1 350 655	1 319 507
Titre 5 – Dépenses d'investissement	5 375 767	5 031 951	3 484 149	6 099 302	5 650 054	3 980 752
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 902 524	5 031 951	3 343 259	5 330 275	5 650 054	3 736 859
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	473 243		140 890	769 027		243 893
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 839 488	1 600 000	2 780 530	3 720 088	1 600 000	3 576 807
Transferts aux ménages	1 094 937	1 150 000	1 047 222	1 690 850	1 150 000	1 718 665
Transferts aux entreprises	25 744		18 830	38 005		19 877
Transferts aux collectivités territoriales	582 706	450 000	564 429	584 706	450 000	566 429
Transferts aux autres collectivités	1 136 101		1 150 049	1 406 527		1 271 837
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	120 000		1 500 000	71 820		1 500 000
Dotations en fonds propres	120 000		1 500 000	71 820		1 500 000
Total hors FdC et AdP		617 731 118			625 455 467	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-492 971			-492 971	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+16 088 502			+14 733 791	
Total*	639 623 066	633 326 649	618 234 886	645 821 265	639 696 287	625 468 337

* y.c. FdC et AdP

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	9 093 599	4 796 000	10 405 568	9 093 599	4 796 000	10 405 568
Total	9 093 599	4 796 000	10 405 568	9 093 599	4 796 000	10 405 568

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		6 319		6 319				
03/2019		138 056		138 056				
04/2019		31		31				
05/2019		57 128		57 128				
06/2019		45 569		45 569				
07/2019		122 070		122 070				
08/2019		55 600		55 600				
09/2019		10 153		10 153				
10/2019		257 079		257 079				
11/2019		52 673		52 673				
12/2019		4 228		4 228				
Total		748 906		748 906				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		1 860 173		1 860 173				
03/2019		99 634		99 634				
06/2019		121 484		121 484				
07/2019		1 044 635		1 044 635				
08/2019		110 300		110 300				
09/2019		1 346 686		1 346 686				
10/2019		1 097 850		1 097 850				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2019		1 329 613		1 329 613				
12/2019		2 525 023		2 525 023				
01/2020		121 264		121 264				
Total		9 656 662		9 656 662				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	157 699		157 699					
Total	157 699		157 699					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		2 777 046		3 329 532				
Total		2 777 046		3 329 532				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2019		3 088 813						
Total		3 088 813						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		3 395 172		4 608 887				
Total		3 395 172		4 608 887				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						533 749		533 749
07/10/2019						440 326		440 326
25/11/2019		96 340		96 340				
06/12/2019	178 150		178 150					
Total	178 150	96 340	178 150	96 340		974 075		974 075

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					828 820	2 700 362	828 820	2 732 461
Total					828 820	2 700 362	828 820	2 732 461

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	335 849	19 762 939	335 849	18 440 327	828 820	3 674 437	828 820	3 706 536

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	168 165 862 180 567 351	18 235 828 20 988 956	186 821 690 201 556 307	168 165 862 180 567 351	24 598 976 25 798 419	193 184 838 206 365 770
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	12 179 340 11 392 202	5 621 664 4 783 469	19 701 004 16 175 670	12 179 340 11 392 202	5 621 664 5 581 249	19 701 004 16 973 450
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	335 488 886 315 658 608	10 521 724 13 872 184	347 510 610 329 530 791	335 488 886 315 658 608	10 521 724 13 591 427	347 510 610 329 250 035
04 – Moyens communs	39 740 155 39 144 972	27 777 659 31 827 145	68 493 814 70 972 117	39 740 155 39 144 972	29 138 860 33 734 109	69 855 015 72 879 081
Total des crédits prévus en LFI *	555 574 243	62 156 875	617 731 118	555 574 243	69 881 224	625 455 467
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-492 971	+16 088 502	+15 595 531	-492 971	+14 733 791	+14 240 820
Total des crédits ouverts	555 081 272	78 245 377	633 326 649	555 081 272	84 615 015	639 696 287
Total des crédits consommés	546 763 132	71 471 753	618 234 886	546 763 132	78 705 204	625 468 337
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 318 140	+6 773 624	+15 091 764	+8 318 140	+5 909 811	+14 227 950

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 845 504

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	555 574 243	62 761 060	618 335 303	555 574 243	70 485 409	626 059 652
Amendements	0	-604 185	-604 185	0	-604 185	-604 185
LFI	555 574 243	62 156 875	617 731 118	555 574 243	69 881 224	625 455 467

Le passage du projet de loi de finances (PLF) à la loi de finances initiale (LFI) pour le hors titre 2 intègre deux amendements :

- Amendement n°II-22 du 16 novembre 2018 pour un montant de -911 919 € en AE et CP tirant les conséquences des décisions prises durant l'examen du projet de loi de finances ;
- Amendement n°1259 du 18 décembre 2018 pour un montant de 307 734 € en AE et CP abondant l'action « moyens en administration centrale » au titre des frais de déplacements.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 9 261 031 € en AE et 7 938 419 € en CP dont :
 - 3 088 813 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
 - 2 777 046 € en AE et 3 329 532 € en CP au titre des fonds de concours tardifs dont 552 486 € en CP au titre du fonds de concours PIA ;
 - 3 395 172 € en AE et 4 608 887 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors FDC ;
- le décret 2019-819 du 1er août 2019 concernant un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -533 749 € en AE et CP ;
- le décret 2019-1228 du 25 novembre 2019 a ouvert 96 340 € AE et CP concernant le remboursement, par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français entre 2015 et 2018 ;
- le décret 2019-1026 du 7 octobre 2019 concernant un transfert de crédits à destination du programme 333 pour un montant de – 440 326 € AE et CP ;
- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2019 ont ouvert 9 656 663 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 748 907 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 845 504 € en AE et CP, afin de permettre à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le montant des retraits d'engagement juridique s'élève à 1 113 839 €.

Concernant les crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 ont fait l'objet des mouvements en gestion suivants :

- l'arrêté du 29 octobre 2019 a ouvert des crédits d'un montant de 157 699 € sur le programme 215 correspondant à la revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du compte épargne-temps (CET) suite au rendez-vous salarial de 2018 ;
- la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 828 820 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 215 ;
- le décret n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 a transféré 178 150 € sur le titre 2 du programme 215 en provenance du programme 147 « Politique de la ville » (mission « Cohésion des territoires ») afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le MAA pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2019 pour un montant total de 9 656 663 € en AE et CP ont pour origine :

- participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) : 421 520 € ;
- participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 1 205 216 € ;
- participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques hors RICA : 875 451 € ;
- participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 2 404 500 € ;
- participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2) : 1 383 977 € ;

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- plan d'investissement d'avenir pour 951 000 € ; participation de la CE aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (hors titre 2) pour 2 415 000 €.

Les attributions de produits rattachées en 2019 et mises à disposition pour un montant de 748 907 € en AE et CP ont pour origine :

- produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 55 261 € ;
- redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 197 € ;
- recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 643 649 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers en Outre-mer : 18 200 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers : 31 600 €.

En complément 2 777 047 € en AE de fonds de concours 2018 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2019 et 3 329 532 € en CP dont 552 486 € au titre du plan d'investissement d'avenir.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 777 871	2 810 653	5 588 524	2 777 871	2 842 752	5 620 623
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-110 291	-110 291	0	-110 291	-110 291
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 777 871	2 700 362	5 478 233	2 777 871	2 732 461	5 510 332

La réserve de précaution HT2 de 4,52 % en AE et de 4,06 % en CP s'élevait en début de gestion 2019 à 2,81 M€ en AE et 2,84 M€ en CP.

Elle a été mobilisée par le tamponné de dégel n°14 du 16 août 2019 pour un montant de 110 291 € en AE et CP au titre du Grand plan investissement (GPI) sur le volet formation des agents de l'État.

Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	+3	1 130	1 158	+2	1 180	+20
1010 – A techniques	+1	1 786	1 749	0	1 786	+37
1011 – B et C administratifs	0	2 316	2 305	0	2 149	-156

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1012 – B et C techniques	0	2 128	1 969	+1	2 024	+54
1013 – Enseignants	0	111	108	0	102	-6
Total	+4	7 471	7 289	+3	7 241	-51

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1009 – A administratifs	0	0	+56	-5	-4	-1
1010 – A techniques	0	0	+38	-37	-19	-18
1011 – B et C administratifs	0	-8	-91	-68	-29	-39
1012 – B et C techniques	0	0	-96	-9	+13	-22
1013 – Enseignants	0	0	-16	+7	+3	+4
Total	0	-8	-110	-111	-36	-75

Le plafond d'emplois du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » a été exécuté à 99,34 % avec une consommation de 7 241 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé à 7 289 ETPT en LFI + LFR 2019, auxquels se sont ajoutés 3 ETPT par un transfert en gestion correspondant au remboursement par le ministère chargé de la ville des agents mis à disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet. La LFR a procédé au relèvement du plafond d'emplois de +35 ETPT suite au recrutement de contractuels de courte durée chargés du traitement des dossiers liés à la PAC ; 18 ETPT ont été effectivement recrutés en raison de l'obtention tardive de l'autorisation de recrutement (octobre 2019).

La colonne « Corrections techniques » permet de prendre en compte les éléments ayant une conséquence sur la consommation du plafond d'emplois mais qui ne relèvent pas de l'impact des schémas d'emplois 2018 et 2019. Ces éléments correspondent notamment aux moyens complémentaires affectés au traitement des aides de la PAC (-17 ETPT) et aux apprentis (41 ETPT).

En 2019, la consommation du plafond d'emplois liée aux apprentis représente 21 ETPT pour le seul programme 215. En LFI 2019, le plafond d'emplois du programme 215 portait la totalité des apprentis du ministère.

Au niveau ministériel, le plafond d'emplois du MAA, réparti entre les programmes 142, 143, 206 et 215, a été consommé à hauteur de 99,7 % (30 150 ETPT consommés pour un plafond en LFI+LFR de 30 232 ETPT auxquels s'ajoutent 3 ETPT transférés en gestion).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1009 – A administratifs	77	26	73	42	5,70	-4
1010 – A techniques	193	59	207	121	7,50	+14
1011 – B et C administratifs	249	101	158	76	6,20	-91

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1012 – B et C techniques	158	24	6,60	111	53	6,30	-47	-38
1013 – Enseignants	17	4	9,00	14	1	4,50	-3	0
Total	694	214		563	293		-131	-130

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois réalisé est de -131 ETP, pour un schéma d'emplois prévu en projet de loi de finances de -130 ETP.

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Les sorties réalisées s'établissent à 694, pour 713 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été moins important que prévu (214 départs effectifs contre 275 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 563, pour 583 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, moins nombreuses que prévues.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 963	1 950	1 937
Services régionaux	1 432	1 436	1 409
Opérateurs	45	41	42
Services à l'étranger	72	67	67
Services départementaux	3 354	3 349	3 160
Autres	388	398	398
Total	7 254	7 241	7 013

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE (40 ETPT en LFI et en réalisation), affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215.

Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE (54 ETPT en LFI et 52 ETPT en réalisation), affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02.

La rubrique « Autres » comprend les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du ministère (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture, école nationale vétérinaire, écoles d'ingénieurs, etc.) et les agents mis à disposition auprès des opérateurs, des collectivités territoriales et des autres administrations.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 923	1 910
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94	92
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 732	4 733
04 – Moyens communs	505	506
Total	7 254	7 241
Transferts en gestion		+3

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 25

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont retracés, au niveau ministériel, au sein de la partie « Objectifs et indicateurs de performance » du projet annuel de performance.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	344 467 437	343 180 495	341 311 996
Cotisations et contributions sociales	201 034 484	205 378 328	198 889 764
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	151 425 467	155 679 071	150 475 741
– Civils (y.c. ATI)	150 236 017	154 495 855	149 363 224
– Militaires	785 592	770 000	699 299
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	403 858	413 216	413 217
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	94 994		85 243
Autres cotisations	49 514 023	49 699 257	48 328 781
Prestations sociales et allocations diverses	6 914 996	7 015 420	6 561 373
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	552 416 917	555 574 243	546 763 132
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	400 991 450	399 895 172	396 287 392
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 1130 agents pour un montant de 3,787 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	393,44
Exécution 2018 hors CAS Pensions	400,99
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,33
Débasage de dépenses au profil atypique :	-7,22
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-1,18
– Mesures de restructuration	-0,54
– Autres dépenses de masse salariale	-5,49
Impact du schéma d'emplois	-5,06
EAP schéma d'emplois 2018	-1,92
Schéma d'emplois 2019	-3,15
Mesures catégorielles	1,45
Mesures générales	0,05
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,12
GVT positif	6,07
GVT négatif	-2,95
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,62
Indemnisation des jours de CET	1,47
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	2,90
Autres variations des dépenses de personnel	-1,33
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres variations	-1,40
Total	396,29

Le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 396,29 M€, soit une diminution de -0,25 % par rapport à l'exécution 2018 retraitée.

Le programme présente une sous-consommation des crédits autorisés en LFI de -3,61 M€.

La ligne « Autres dépenses de la masse salariale » de la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique » (- 5,49 M€) correspond aux moyens alloués au traitement des dossiers liés à la PAC (-6,84 M€), aux rétablissements de crédits (1,26 M€) et aux retenues pour faits de grève (0,09 M€).

Le nombre global de bénéficiaires de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est d'environ 450 agents.

L'impact estimé du glissement vieillesse technicité (GVT) positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 6,07 M€, soit +1,53 %. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -2,95 M€, soit - 0,7 %.

La ligne « Autres » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement les moyens complémentaires attribués en renfort des services chargés de la gestion de la PAC (4 M€), des rétablissements de crédits (-1,04 M€) et des minorations des dépenses pour service non fait (-0,1 M€).

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » correspond principalement aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau système d'information des ressources humaines Renoirh (Renouveau des outils Informatiques relatifs aux ressources humaines) pour -2,48 M€, 0,2 M€ au titre des zones urbaines sensibles (ZUS) et 0,85 M€ au titre des rétablissements de crédits.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	61 057	69 047	64 293	53 314	60 490	56 205
1010 – A techniques	66 334	74 315	71 830	58 239	65 698	63 349
1011 – B et C administratifs	33 899	39 306	36 489	29 305	34 254	31 577
1012 – B et C techniques	37 831	41 652	40 188	32 848	36 442	34 972
1013 – Enseignants	53 154	59 768	64 147	45 946	52 014	55 397

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						56 372	129 792
Poursuite de la dépréciation	21	A,B et C	Adjoint administratif - Secrétaire administratif - Attaché d'administration	04-2018	3	8 524	34 096
Poursuite du plan de requalification des agents de catégorie C en B	50	C	Adjoint administratif - Adjoint technique	07-2018	6	47 848	95 696
Mesures statutaires						1 194 901	1 194 901
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	6 212	A, B et C	Divers corps du MAA	01-2019	12	1 194 901	1 194 901
Mesures indemnitaires						200 000	200 000
RIFSEEP des filières techniques	625	A	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	01-2019	12	200 000	200 000
Total						1 451 273	1 524 693

En 2019, l'impact du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est de 1,19 M€ (hors CAS Pensions) pour le programme 215.

Les autres mesures catégorielles sont gérées suivant des orientations communes pour l'ensemble des programmes du ministère qui comportent des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215).

En 2019, elles représentent pour le programme 215 une dépense de 0,26 M€ correspondant notamment à la poursuite de mesures engagées les années précédentes :

- l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (plan de dépréciation) ;

- le plan de requalification d'agents de la catégorie C en B ;

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des filières techniques.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 779 093		2 779 093
Logement		102 929		102 929
Famille, vacances		716 440		716 440
Mutuelles, associations		3 279 808		3 279 808
Prévention / secours		1 111 637		1 111 637
Autres		148 406		148 406
Total		8 138 313		8 138 313

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

Le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 845 504 € à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) lui permet de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

DÉPLOIEMENT DE RENOIRH

En septembre 2017, le MAA a choisi de rejoindre le SIRH interministériel RenoiRH. Le programme retenu est le suivant :

- bascule de la gestion administrative et de la préliquidation en juillet 2019 ;
- ouverture progressive du portail agents à partir de l'automne 2019 (ouverture sur internet) ;
- engagement progressif dans la démarche de dématérialisation des procédures RH à partir de l'automne 2019 (pour les gestionnaires et pour les agents) ;
- bascule de la gestion de la mobilité mi-2020 ;
- bascule de la formation continue à l'automne 2020 ;
- bascule de la gestion des primes dès mise en œuvre par le Cisirh dans RenoiRH.

L'objectif à terme est le décommissionnement des SIRH actuels du MAA (Agorha et Epicea).

Année de lancement du projet	2018
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	RH

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40	0,90	2,80	3,10	2,10	2,20	2,00	2,10	0,20	0,20	5,70	5,40
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,30	1,30	1,20	1,20	1,70	1,70	5,70	5,70
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	2,90	2,40	4,30	4,60	3,40	3,50	3,20	3,30	1,90	1,90	11,40	11,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,70	11,10	-5,13 %
Durée totale en mois	14	36	+157,14 %

La mise au point du flux SocleRH prend plus de temps que prévu. De plus, la priorité donnée sur la mise au point du flux SocleRH a mis en suspend les flux poste et structure. Enfin, l'appropriation du fonctionnement de RenoiRH retarde l'implication dans la suite du programme de basculement.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EXPADON 2

EXPADON 2 est un projet qui vise à permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires (soit 300 000 certificats par an) nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs. L'évaluation du budget a été actualisée en octobre 2016 afin de tenir compte d'une complexité du programme mal estimée initialement.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,20	3,50	0,60	1,00	1,20	1,20	2,60	3,10	2,70	2,50	3,40	4,30	6,50	6,10	18,60	18,60
Titre 2	1,60	1,60	0,71	0,71	0,60	0,60	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	1,50	1,50	6,21	6,21
Total	5,80	5,10	1,31	1,71	1,80	1,80	3,50	4,00	3,60	3,40	4,30	5,20	8,00	7,60	24,81	24,81

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	24,81	+198,92 %
Durée totale en mois	37	109	+194,59 %

Après la mise en service en début d'année du Portail information & communication, point d'entrée principal de la plateforme Expadon 2, le programme s'est focalisé sur la mise en œuvre de la première version de la téléprocédure certificats. Ce projet déployé sur les plateformes de production en décembre 2019 (avec une ouverture du service réalisée en février 2020 sur le périmètre des certificats pour les produits laitiers tous pays) a été réalisé en moins d'un an, et axé sur les outils nécessaires et suffisants pour conduire de bout en bout le processus de délivrance des certificats.

L'atteinte de cet objectif a toutefois été fortement contrainte par la migration de la BDNU vers les nouveaux services Sirius et Bacus qui a dû être réalisée sur la même période. La difficulté a été accentuée par la période de grève en décembre 2019 qui a entraîné des reports de mise en service début 2020. La mobilisation totale de l'ensemble des acteurs du programme et de ses partenaires sur ces objectifs a toutefois permis d'aboutir aux résultats attendus.

OSHIMAE

OSHIMAE est un projet de création d'une plate-forme d'hébergement interministérielle proposant des offres de services d'hébergement de baies et d'infrastructures à la demande (Cloud).

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- la rationalisation de l'offre d'hébergement des ministères de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture en dé-commissionnant, à la sortie du projet, les deux salles serveur du site de Bordeaux (MTES) et en investissant

dans un centre de données récent – site de Toulouse-Auzeville (MAA) – pour accroître ses capacités physiques d'hébergement et sa sécurité ;

– la réduction de l'empreinte énergétique par la ré-urbanisation et la mise en place de technologies dite de « free chilling » (méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau) sur le site de Toulouse pour optimiser l'efficacité énergétique du centre de données ;

– la diminution des coûts de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (SI) par la mise en œuvre d'une offre de service de « Cloud computing interministériel » qui permettra de réduire les délais de mise à disposition des infrastructures et par le déploiement des applications qui favorisera le développement des méthodes de gestion de projet en mode « agile » ;

– l'élévation du niveau de sécurité par le renforcement de la sécurité physique du centre de données et la standardisation des pratiques d'exploitation. Cette nouvelle offre de service se veut à l'état de l'art en matière de sécurité des SI dès sa mise en service avec une homologation Référentiel général de sécurité prononcée de l'infrastructure et des services associés. Dans cette perspective, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) accompagnera les équipes projets aux étapes clés de sa construction ;

– l'augmentation du nombre de bénéficiaires par l'accroissement des capacités des salles et la mise en place d'une offre de service globale claire et compétitive ;

– la contribution active à la démarche d'urbanisation des SI de l'État par la mise en place d'une infrastructure mutualisée de diffusion de données géographiques.

La sécurisation du programme passe par une organisation du programme partagée par les acteurs et validées par la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,40	2,90	7,20	3,60	2,20	5,10	0,80	2,00	2,50	2,50	7,40	8,60	6,97	6,97	29,67	29,67
Titre 2	0,70	0,70	1,10	1,10	1,00	1,00	0,24	0,24	0,40	0,40	3,90	3,90	3,75	3,75	10,85	10,85
Total	4,10	3,60	8,30	4,70	3,20	6,10	1,04	2,24	2,90	2,90	11,30	12,50	10,72	10,72	40,52	40,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	38,60	40,52	+4,97 %
Durée totale en mois	59	62	+5,08 %

Le pilotage du programme est satisfaisant avec une comitologie organisée, des livrables et des indicateurs tenus par tous les acteurs du programme.

A noter que les acteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le MTES, mais le pilotage du programme n'en a pas souffert.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RESYTAL CYCLE 1

RESYTAL est un projet de refonte du système d'information de la DGAL qui porte dans ses missions l'obligation de s'assurer des conditions sanitaires dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont produits et mis sur le marché ou introduits sur le territoire.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	17,70	16,30	3,20	3,30	1,00	1,70	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	0,00	0,60	22,20	22,20
Titre 2	2,90	2,90	0,50	0,50	0,65	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,05	4,05
Total	20,60	19,20	3,70	3,80	1,65	2,35	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	0,00	0,60	26,25	26,25

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	26,25	+27,43 %
Durée totale en mois	84	73	-13,10 %

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018 et le cycle 2 est en attente de démarrage.

SIRENA CYCLE 1

SIRENA est un projet de rénovation des applications de l'enseignement agricole et de la gestion des apprenants qui vise l'interopérabilité avec les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale et des conseils régionaux et la fiabilisation des données et circuits d'alimentation des bases de gestion des apprenants du ministère (examens, bourses, gestion des moyens, suivi des parcours, décrochage scolaire, etc.).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 143
Zone fonctionnelle principale	Enseignement Agricole

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,70	1,10	0,30	0,30	0,60	0,60	0,45	0,45	0,00	0,00	0,25	0,25	0,00	0,00	1,85	2,25
Titre 2	0,95	0,95	0,60	0,60	0,70	0,70	2,95	2,95	0,00	0,00	2,70	2,70	0,00	0,00	4,95	4,95
Total	1,65	2,05	0,90	0,90	1,30	1,30	3,40	3,40	0,00	0,00	2,95	2,95	0,00	0,00	6,80	7,20

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,30	7,20	-36,28 %
Durée totale en mois	48	51	+6,25 %

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018 et le cycle 2 est en attente de démarrage.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 79 090 881	CP ouverts en 2019 * (P1) 85 460 519
AE engagées en 2019 (E2) 71 471 753	CP consommés en 2019 (P2) 78 705 204
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 1 447 157	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 24 342 897
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 171 971	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 54 362 307

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 47 308 286				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -322 934				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 46 985 352	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 24 342 897	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 22 642 455
AE engagées en 2019 (E2) 71 471 753	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 54 362 307	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 17 109 446
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 39 751 901
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 20 204 071
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 19 547 830

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2019 est de 39,75 M€, soit une diminution par rapport à la fin de l'année 2018 où ce montant s'élevait à 47,3 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- les baux des bâtiments d'administration centrale (16,9 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (8,2 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (3,9 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (2,7 M€).
- le versement des subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (2,4 M€) ;
- les marchés de logistique (2 M€).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Moyens de l'administration centrale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	168 165 862	18 655 828	186 821 690	180 567 351	20 988 956	201 556 307
Crédits de paiement	168 165 862	25 018 976	193 184 838	180 567 351	25 798 419	206 365 770

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	168 165 862	180 567 351	168 165 862	180 567 351
Rémunérations d'activité	104 985 363	115 364 276	104 985 363	115 364 276
Cotisations et contributions sociales	62 192 540	64 539 663	62 192 540	64 539 663
Prestations sociales et allocations diverses	987 959	663 412	987 959	663 412
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 505 828	19 355 636	23 868 976	23 526 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 505 828	19 309 643	23 868 976	23 507 238
Subventions pour charges de service public		45 993		18 768
Titre 5 : Dépenses d'investissement		66 025		37 119
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		66 025		37 119
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 150 000	1 567 295	1 150 000	2 235 295
Transferts aux ménages	1 150 000	1 045 312	1 150 000	1 713 312
Transferts aux collectivités territoriales		17 894		17 894
Transferts aux autres collectivités		504 089		504 089
Total	186 821 690	201 556 307	193 184 838	206 365 770

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Les montants d'exécution renseignés infra ne prennent pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 179 681 € pour l'action 1.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 6 077 368 € en AE et 6 651 849 € en CP répartis comme suit :

- 5 943 276 € en AE et 5 849 757 € en CP en fonctionnement ;
- 134 092 € en AE et 802 092 € en CP en intervention.

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 208 209 € en AE et de 1 182 690 € en CP.

Des fonds de concours et attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 525 406 € en AE et CP dont 421 519 € en provenance du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et 334 146 € au titre de reports de fonds concours tardifs 2018 concernant également le FIPHFP.

En complément, des crédits sont venus majorer cette ligne par fongibilité asymétrique à hauteur de 845 504 € (en AE et en CP). Ils ont été délégués à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention à l'Association sociale du ministère de l'agriculture (ASMA) nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux comités locaux d'hygiène et sécurité et divers.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 974 479 € en AE et 1 945 993 € en CP répartis comme suit :

- 929 167 € en AE et 900 681 € en CP en fonctionnement ;
- 1 045 312 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 241 181 € en AE et 269 667 € en CP.

Ces dépenses concernent l'ensemble des moyens budgétaires destinés à financer les différentes actions et dispositifs nationaux de formation continue intégrant la préparation aux examens et concours et la formation des jurys, pour un montant de 79 k€, à destination de tous les agents du ministère initiés et conduits par le niveau national, notamment via l'INFOMA pour un montant de 450 k€ et via les écoles de l'enseignement supérieur agricole pour les agents de l'Enseignement agricole technique pour un montant de 1 096 k€.

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques et du cadre législatif, priorité a été donnée, en 2019, à l'accompagnement en formation continue des personnels encadrants et, plus particulièrement sur les sujets égalité/diversité, à la formation à l'outil RenoiRH, à la formation des acteurs de l'accompagnement individualisé des agents et au développement de l'e-formation.

Concernant le volet managérial, un dispositif de formation continue ambitieux a été mis en place sur les sujets égalité/diversité dans le cadre de la démarche engagée par le MAA pour l'obtention de la double labellisation.

Il a été initié dans le périmètre du marché interministériel porté par les ministères sociaux. Plus de 620 agents ont été formés entre le 1^{er} septembre 2019 et le mois de janvier 2020 pour un montant de 75,6 k€. Ce plan de formation prioritaire se poursuivra afin d'atteindre 100 % des publics cibles formés à la thématique égalité en 2020 puis en 2021 sur les autres thématiques.

Le passage du MAA à l'outil RenoiRH a nécessité la mise en œuvre d'un plan de formation pour la professionnalisation de l'ensemble des utilisateurs, majoritairement dans la sphère RH, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Un réseau de formateurs internes pérenne a été constitué. Le coût pour l'année 2019 est de 20 k€.

L'accompagnement individuel des agents est une priorité qui s'inscrit dans la durée au regard d'un contexte, actuel et à venir, de changements et de réorganisations. L'effort porté sur l'information et l'accessibilité du compte personnel de formation CPF a été maintenu. Pour l'administration centrale et les services déconcentrés 78 dossiers ont été financés sur 125 présentés pour un montant total de 158,3 k€. Par ailleurs, les acteurs de l'accompagnement des agents, et notamment le réseau des Ingénieurs / Inspecteurs Généraux en charge de l'Appui aux Personnes et aux Structures (IGAPS) et celui des secrétaires généraux (SG) dans les DRAAF/DAAF, ont bénéficié d'une formation de sensibilisation à la médiation dont le coût total est de 25 k€.

Le développement de l'e-formation est également une priorité d'action pour le MAA qu'il s'agisse de la formation « métier » ou « transverse ». Le dispositif de e-learning « savoir faire face aux risques » pour la formation à la sécurité des assistants d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) a été poursuivi pour un montant de 15,4 k€. Par ailleurs, des produits de e-formation ont été réalisés par l'INFOMA sur des thématiques métier pour un montant de 25 k€. A noter que cette dynamique s'inscrit

dans le cadre de la mise en place par la DGAFP du projet de la plate-forme numérique interministérielle « MENTOR », projet pour lequel le MAA est ministère pilote.

Le montant de la dotation pour le ministère chargé de l'agriculture relatif à l'exonération de régulation budgétaire, perçu dans le cadre du dispositif de financement de la formation continue au titre du GPI était, en 2019, d'un montant de 110 291 €. Les dépenses affectées à cette dotation ont été, conformément aux attendus, ciblées sur les axes du périmètre du schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie.

GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 3 448 825 € en AE et 7 300 155 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 651 873 € en AE et inférieures de 52 591 € en CP.

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses courantes (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	0,94	2,47	0,03	3,44
Crédits de paiement	5,99	1,31	0,00	7,30

AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 9 413 739 € en AE et 9 819 716 € en CP répartis comme suit :

- 8 959 823 € en AE et 9 394 706 € en CP en fonctionnement ;
- 66 025 € en AE et 37 119 € en CP en investissement ;
- 387 891 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 59 682 € en AE et de 258 305 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 31 797 € en AE et en CP.

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène et sécurité ministériel.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de véhicules.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (1,04 M€ en AE et CP sur la ligne « formation continue »). En complément, des subventions à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (0,12 M€ sur la ligne « autres moyens ») ont été versées et le paiement des mutuelles a été effectué (0,67 M€ en CP uniquement sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 02**Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	12 179 340	7 521 664	19 701 004	11 392 202	4 783 469	16 175 670
Crédits de paiement	12 179 340	7 521 664	19 701 004	11 392 202	5 581 249	16 973 450

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 179 340	11 392 202	12 179 340	11 392 202
Rémunérations d'activité	8 241 142	7 658 976	8 241 142	7 658 976
Cotisations et contributions sociales	3 781 536	3 541 694	3 781 536	3 541 694
Prestations sociales et allocations diverses	156 662	191 532	156 662	191 532
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 921 664	4 249 526	6 921 664	4 924 471
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 921 664	4 249 526	6 921 664	4 883 022
Subventions pour charges de service public		0		41 449
Titre 5 : Dépenses d'investissement	600 000		600 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	600 000		600 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		533 943		656 778
Transferts aux entreprises		11 627		12 674
Transferts aux autres collectivités		522 316		644 104
Total	19 701 004	16 175 670	19 701 004	16 973 450

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 103 553 € pour l'action 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**STATISTIQUES ET RICA**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 532 072 € en AE et 4 970 299 € en CP répartis comme suit :

- 3 998 129 € en AE et 4 384 476 € en CP en fonctionnement ;
- 533 943 € en AE et 585 823 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 480 408 € en AE et de 1 918 635 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 3 000 928 € en AE et en CP.

L'ensemble des crédits est fléché sur les seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes répétitives (mensuelles et annuelles).

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses, ces dernières sont exécutées en services déconcentrés.

Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2019 (qui sera collecté en 2020) et en CP au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2018 (collecté en 2019).

Les autres postes de dépenses en services déconcentrés correspondent à l'acquisition de données, aux frais d'impression et d'envois postaux, aux frais de fonctionnement spécifiques liés aux enquêtes et aux licences de logiciel de traitement statistique.

En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais d'impression et de publication ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles.

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 27 914 € en AE et 26 723 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 2 042 086 € en AE et de 2 043 277 € en CP du fait de leur exécution sur l'action 4.

De plus, une prestation d'amélioration de la base de contact, estimée à 800 000 € en AE et en CP, devait être engagée et payée en 2019. Néanmoins, en raison des nombreuses questions posées au fil de la consultation et de la complexité de l'analyse des cinq offres relatives à l'organisation de la collecte, le marché global n'a finalement été notifié qu'en 2020. Ce montant a fait l'objet d'une demande de report au titre des reports de crédits généraux.

Les crédits sont fléchés pour la réalisation du prochain recensement décennal agricole dont la collecte aura lieu en 2020 (exigence réglementaire européenne et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture).

ÉTUDES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 223 483 € en AE et 584 227 € en CP répartis comme suit :

- 223 483 € en AE et 513 272 € en CP en fonctionnement ;
- 70 955 € en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 276 517 € en AE et supérieures de 84 227 € en CP.

Des fonds de concours tardifs pour un montant de 79 738 € et des attributions de produits pour un montant de 50 000 € ont été rattachés en AE et en CP.

Outre les fonds de concours tardifs, la sous-consommation s'explique par l'abandon d'une étude au profit de la DGPE en raison d'un marché infructueux lors de la procédure de mise en concurrence.

DEPENSES D'INTERVENTION

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces dépenses (533 943 € en AE et 585 823 € en CP) concernent l'engagement et le paiement de subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles.

Action 03

Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	335 488 886	12 021 724	347 510 610	315 658 608	13 872 184	329 530 791
Crédits de paiement	335 488 886	12 021 724	347 510 610	315 658 608	13 591 427	329 250 035

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	335 488 886	315 658 608	335 488 886	315 658 608
Rémunérations d'activité	203 898 962	192 532 746	203 898 962	192 532 746
Cotisations et contributions sociales	126 277 335	117 550 475	126 277 335	117 550 475
Prestations sociales et allocations diverses	5 312 589	5 575 387	5 312 589	5 575 387
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 021 724	13 540 851	12 021 724	13 241 330
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 021 724	13 540 592	12 021 724	13 241 071
Subventions pour charges de service public		259		259
Titre 5 : Dépenses d'investissement		205 842		219 165
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		205 842		219 165
Titre 6 : Dépenses d'intervention		125 491		130 933
Transferts aux ménages		1 910		5 353
Transferts aux entreprises		7 203		7 203
Transferts aux collectivités territoriales		96 535		98 535
Transferts aux autres collectivités		19 842		19 842
Total	347 510 610	329 530 791	347 510 610	329 250 035

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires et de la mer » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des DAAF et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 83 021 € pour l'action 3.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 340 563 € en AE et 2 315 942 € en CP répartis comme suit :

- 2 313 177 € en AE et 2 288 556 € en CP en fonctionnement ;
- 27 386 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 96 291 € en AE et 120 912 € en CP. Ce solde a été redéployé au sein de l'action 3 « Formation continue » et « Autres moyens ».

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affectés dans les DRAAF, les DDAF et les DDT(M) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 493 955 € en AE et 2 453 496 € en CP répartis comme suit :

- 2 445 647 € en AE et 2 400 335 € en CP en fonctionnement ;
- 48 308 € en AE et 53 161 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 218 334 € en AE et 172 875 € en CP.

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement exécutées, s'élèvent à 1 002 476 € en AE et 1 013 453 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 342 105 € en AE et de 331 128 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés dans les communautés d'outre-mer.

AUTRES MOYENS

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 8 017 705 € en AE et 7 787 197 € en CP répartis comme suit :

- 7 761 476 € en AE et 7 517 645 € en CP en fonctionnement ;
- 205 842 € en AE et 219 165 en CP en investissement ;
- 50 386 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 3 558 526 € en AE et 3 325 582 € en CP.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 4 887 769 € en AE et en CP dont 1 078 093 € au titre de reports de fonds de concours tardifs.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique par :

- le retard pris dans l'instrumentation de la mesure « assistance technique FEADER » qui a nécessité, par redéploiement, un abondement du programme 215 à hauteur de 0,32 M€ afin de rembourser les dépenses réalisées par les services ;
- une augmentation significative des frais de changements de résidence notamment dans les collectivités d'outre-mer à hauteur de 0,26 M€ ;
- la couverture par le programme 215, de dépenses exceptionnelles de fonctionnement (renouvellement d'une partie du parc automobile des Ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures, avance à hauteur de 0,15 M€ au titre de la dotation de FAM pour les frais de fonctionnement des services territoriaux, etc).

Les dépenses de cette sous-action couvrent, pour les DRAAF, les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale, les frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole et les dépenses spécifiques de fonctionnement des agents assumant des missions centrales ou régionales.

Elles couvrent également les dépenses de fonctionnement des DAAF.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses représentent 2,8 % du total de l'exécution de la sous action « Autres moyens de fonctionnement » et concernent les achats divers (mobilier, etc.) et la location de matériel informatique.

Action 04**Moyens communs**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	39 740 155	28 753 659	68 493 814	39 144 972	31 827 145	70 972 117
Crédits de paiement	39 740 155	30 114 860	69 855 015	39 144 972	33 734 109	72 879 081

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	39 740 155	39 144 972	39 740 155	39 144 972
Rémunérations d'activité	26 055 028	25 755 997	26 055 028	25 755 997
Cotisations et contributions sociales	13 126 917	13 257 933	13 126 917	13 257 933
Prestations sociales et allocations diverses	558 210	131 041	558 210	131 041
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 871 708	26 561 062	24 614 806	27 955 839
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 521 053	25 302 031	23 264 151	26 696 808

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public	1 350 655	1 259 031	1 350 655	1 259 031
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 431 951	3 212 281	5 050 054	3 724 468
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 431 951	3 071 391	5 050 054	3 480 575
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		140 890		243 893
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 000	553 802	450 000	553 802
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000	450 000	450 000
Transferts aux autres collectivités		103 802		103 802
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 500 000		1 500 000
Dotations en fonds propres		1 500 000		1 500 000
Total	68 493 814	70 972 117	69 855 015	72 879 081

L'action 4 « moyen communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 747 584 € pour l'action 4.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 986 987 € en AE et 1 087 375 € en CP répartis comme suit :

- 957 437 € en AE et 1 057 825 € en CP en fonctionnement ;
- 29 550 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 124 451 € en AE et de 24 063 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 24 000 € en AE et CP.

La Délégation à l'information et à la communication consacre une part importante de ses crédits (0,47 M€) à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du salon de l'agriculture (SIA) et dans les salons professionnels agricoles, pour lesquels elle est en charge de la création des supports événementiels et des déploiements logistiques.

Les principaux axes de dépenses se déclinent de la façon suivante :

- Web : sites internet et intranet, plate-forme de distribution de contenu, noms de domaines : 35% ;
- communication institutionnelle et événementielle : salon de l'agriculture, salons professionnels, campagnes de communication professionnelle (TELEPAC, FEADER) : 35% ;
- suivi de la presse et veille : revue de presse, scripts, abonnements, droits de copie, etc. : 15% ;
- renouvellement et développement des outils de productions (audiovisuelle et photographique), impression des publications : 10% ;
- information interne (hors outil) et animation des réseaux : 5 %.

FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 922 305 € en AE et 1 847 330 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 720 997 € en AE et de 795 972 CP.

Les crédits disponibles ont fait l'objet d'un redéploiement au sein du programme.

Les dépenses ont concerné les protocoles Zones urbaines sensibles (ZUS) (1,4 M€), les condamnations juridictionnelles, les dommages, les intérêts et indemnités, honoraires d'avoués, d'avocats et auxiliaires de justice ainsi

que les frais d'actes et de contentieux. À noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

REFORME DE L'ETAT

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 568 313 € en AE et 546 235 € en CP.
Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 92 727 € en AE et 70 649 € en CP.

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

En 2019, le fonds de modernisation et de réforme a financé 23 projets, accompagnés par des prestataires externes, dans le cadre d'un appel à projets ouverts aux directions d'administration centrale et aux services territoriaux.

Les projets ont porté sur :

- l'accompagnement à la préparation du Brexit (80 k€). La DGAL et les DRAAF Hauts-de-France, Normandie et Bretagne souhaitaient disposer d'un appui sur l'organisation des cycles de travail de façon à couvrir de manière adéquate les différentes plages d'ouverture des points d'entrée pouvant aller jusqu'à la mise en place de contrôle 24h/24 et 7j/7. L'accompagnement avait pour objectif d'une part, de concevoir et de décliner les cycles de travail des agents et, d'autre part, de concevoir des plannings opérationnels en prenant en compte des enjeux locaux (volume, type de contrôle, équipes mobilisées, etc.) et la priorisation des missions en période transitoire ;
- l'accompagnement à la préfiguration de la fusion de Montpellier SupAgro (MSA) et d'Agrocampus Ouest (ACO) (98 k€). Il s'agit d'une action entrant dans le cadre du plan de transformation ministériel ;
- l'organisation des missions des services déconcentrés avec deux projets majeurs associant les services centraux : l'organisation des missions de contrôle de sécurité et qualité alimentaire et les missions forestières en Occitanie (79 k€) ;
- l'accompagnement collectif des structures dans le cadre de projet stratégique, coaching d'équipe, parcours de cadre, etc. (226 k€) et sur des dispositifs de réingénierie de processus et d'animation de réseau (co-développement, vision partagée entre le niveau central et local, etc.) (85 k€).

FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 259 031 € en AE et CP.
Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 91 624 € en AE et CP.

REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MAA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à - 154 426 € (effet des retraits d'engagement) en AE et 330 702 € CP. Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 583 712 € en AE et de 98 584 € en CP.
Ces dépenses concernent le remboursement aux organismes des agents mis à disposition du ministère.

AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 849 968 € en AE et 970 265 en CP répartis comme suit :

- 399 968 € en AE et 520 265 € en CP en fonctionnement ;
- 450 000 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 50 032 € en AE et supérieures de 70 265 € en CP.

Les dépenses de fonctionnement ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MAA par la Mutualité sociale agricole (MSA) pour un montant de 512 062 € en AE et en CP.

POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 20 558 442 € en AE et 21 272 283 en CP répartis comme suit :

- 19 939 130 € en AE et 20 549 968 € en CP en fonctionnement ;
- 545 060 € en AE et 648 063 € en CP en investissement ;
- 74 252 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 4 199 833 € en AE et de 4 170 576 € en CP.

Les crédits ouverts en LFI ont été complétés par un fonds de concours (0,91 M€) du plan d'investissement d'avenir concernant le projet OSHIMAE, qui vise la modernisation de l'offre de service d'hébergement du MAA (rénovation des deux salles informatiques de Toulouse Auzerville) et la mise en place d'un cloud inter-ministériel dans les salles rénovées.

Le montant total des fonds de concours et attributions de produit perçus sur cette ligne en 2019 s'est élevé à 1 343 762 € en AE et 1 896 248 en CP, dont 552 486 € en CP au titre des reports des fonds de concours perçus en 2018.

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation (porté par le programme 206). Les dépenses 2019 portent, d'une part, sur les dépenses récurrentes décrites ci-après et, d'autre part, sur le financement de programmes et projets essentiellement pluriannuels, validés et commencés les années précédentes.

Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, aux solutions d'impression et de télécommunications individuelles qu'il s'agisse du renouvellement des matériels ou du fonctionnement (maintenance et consommation).

En 2019, les activités bureautiques sont marquées par le déploiement du système d'exploitation Windows 10 et la continuité du déploiement de la suite Microsoft Office 2016. L'effort, sur la migration de la téléphonie fixe d'administration centrale, via la solution de TOIP du ministère de la justice s'est poursuivie. Les activités bureautiques portent également le déploiement de la solution de messagerie Melanie 2 opérée par le MTES : l'année 2019 a permis de stabiliser l'offre en administration centrale et en DRAAF-DAAF, et de mener les premiers travaux pour le déploiement de l'outil dans l'enseignement agricole (co-financé avec le programme 143).

Services d'infrastructures

Cette rubrique porte majoritairement des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du ministère : réseaux d'interconnexion, infrastructures des DRAAF-DAAF, centre de production d'Auzerville-Toulouse et services de sécurité.

Deux actions d'envergure qui visaient à rénover et moderniser les infrastructures du ministère ont par ailleurs été réalisées :

- La rénovation des infrastructures de l'administration centrale : Les infrastructures réseaux de l'administration centrale et du cabinet sont vieillissantes et, dans certains cas, défectueuses avec des pannes fréquentes et des interventions de plus en plus nombreuses. Une refonte totale du câblage des bâtiments et des éléments actifs a été engagée en 2018 et s'est poursuivie en 2019 avec le remplacement des éléments actifs dans les locaux techniques et l'ajustement de certaines portions de câblage sur les sites qui ne bénéficieront pas de la rénovation immobilière prévue ;

- La modernisation du centre de production de Toulouse : Le programme OSHIMAE visant à moderniser en profondeur le site d'Auzerville-Toulouse s'est poursuivi en 2019. Le projet a pour objectif, d'une part, de répondre au schéma directeur interministériel des infrastructures d'hébergement élaboré par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État et, d'autre part, de développer une offre de service d'hébergement.

De plus, certains projets ont nécessité des investissements plus importants que ce qui avait été initialement prévu conduisant à une surconsommation d'environ 3,9 M€ par rapport à la LFI 2019 :

- Ainsi, les projets relatifs au data center tels que IBISA ou RARE ont nécessité environ 1,8 M€ complémentaires.
- D'autres projets de virtualisation et de sauvegardes (acquisition de matériels, prestations de maintenance, etc.) afin de sécuriser les installations ont bénéficié d'un investissement complémentaire de près de 0,7 M€.
- Certaines dépenses sont, quant à elles, liées à des événements imprévus et certains investissements ont dû être engagés pour répondre à ces urgences. Ainsi, l'hébergement du site internet Glyphosate, le marché d'infogérance des infrastructures téléphoniques (avec un montant plus élevé que prévu), l'externalisation de la supervision du centre de service de Chambéry (extension du périmètre sous-traité) ou encore des demandes du cabinet du ministre pour la rénovation et la stabilisation de leurs accès aux systèmes d'information et la modernisation du câblage du site de Varenne ont engendré des investissements supplémentaires dans la programmation à hauteur de 0,6 M€.
- Enfin, des transferts entre les services applicatifs et mutualisés au profit des services infrastructures et bureautiques ont été engagés en fin d'année afin d'anticiper des besoins de matériels, de maintenance et d'abonnements.

Services applicatifs

Cette rubrique recouvre l'essentiel des dépenses informatiques du programme et porte naturellement sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles d'applications métiers ou accompagnant les fonctions support.

- SI métiers : Outre le maintien en conditions opérationnelles des applications existantes (notamment prise en compte des évolutions réglementaires), les dépenses 2019 s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels d'investissement déjà engagés :

- le maintien en condition opérationnelle des applications Guepard, Phoenix, Indexa et Référentiels ;
- la poursuite du programme de refonte du SI de la forêt (SI F), en relation avec la loi d'avenir, intégrant une forte composante cartographique et le développement des échanges avec le Centre national de la propriété forestière, ainsi que des téléprocédures pour les propriétaires forestiers ;
- la poursuite d'un projet en économie agricole, visant à l'élaboration d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi d'avenir et retenu au titre du plan d'actions de simplification du ministère.

- SI supports : Les dépenses réalisées au titre des SI supports concernent, soit des projets sensibles (SIRH), soit des projets transverses sur lesquels s'appuient l'ensemble des projets applicatifs (systèmes d'échange inter-applications, référentiels) :

- l'accent a été mis, en 2019, sur le volet SIRH : poursuite de la phase 1 du programme RenoiRH, avec une étape importante qui a permis l'ouverture du service à l'ensemble des gestionnaires en juillet. Les crédits de maintien en condition opérationnelle ont visé, principalement, l'adaptation des modules d'AGORHA non encore portés dans RENOIRH (gestion des primes), mais également les premières opérations de maintenance d'ODISSEE (gestion des postes) ;
- dans le cadre du SI mesure de la performance les projets Nomade et Valse ont été finalisés et le maintien en condition opérationnelle des premiers modules a été opéré ;
- pour le SI référentiels, les projets SIRIUS (référentiels des usagers) et BACUS (base d'authentification des usagers aux SI du MAA) ont été finalisés ;
- poursuite de la modernisation des plate-formes transverses avec la création d'une nouvelle offre de service API ainsi que la refonte de la plate-forme de gestion des flux au sein du MAA et avec des SI externes.

Services mutualisés

Les services mutualisés recouvrent, d'une part, le maintien en conditions opérationnelles du cadrage Orion sous-tendant l'ensemble des applications développées par le MAA et, d'autre part, la réalisation et le maintien en conditions opérationnelles des outils de développement et briques transverses du MAA.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 5 836 525 € en AE et 6 420 887 € en CP répartis comme suit :

- 1 669 303 € en AE et 1 844 482 € en CP en fonctionnement ;
- 2 667 221 € en AE et 3 076 405 € en CP en investissement ;
- 1 500 000 € en AE et CP en opérations financières.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 327 742 € en AE et 1 294 001 € en CP. Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 120 000 € en AE et CP.

Les crédits d'investissements ainsi que les crédits de fonctionnement, visent à assurer la maintenance courante des bâtiments et à poursuivre des opérations de reconstruction, de réhabilitation et de maintenance curative des bâtiments.

Le ministère poursuit la mise en œuvre du nouveau schéma d'implantation de son administration centrale validé par la Direction de l'immobilier de l'État et le Conseil de l'immobilier de l'État en 2014. Celui-ci prévoit une réorganisation des implantations des services en deux pôles et l'engagement d'opérations de rénovation sur les trois sites centraux de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal qui composent le premier pôle.

Les principaux travaux menés en 2019 concernent l'opération de rénovation et de mise en accessibilité du bâtiment D du site de Varenne et un nouvel aménagement des espaces de bureaux.

De plus, le remplacement des huisseries s'est poursuivi sur le site de Barbet-de-Jouy.

En complément des chantiers de relocalisation, le ministère a réalisé, pour l'ensemble de ces sites parisiens et de son centre informatique de Toulouse, les travaux courants d'entretien et de maintenance.

INFORMATIQUE

Les dépenses d'informatique ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont porté sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (450 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Le projet de Mayotte ayant pris du retard, les AE mobilisées initialement pour cette opération ont été déployées en avance de phase sur le projet Maisons-Alfort. 1,5 M€ en AE et en CP ont ainsi été délégués à l'ENVA, à charge pour l'école d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières préalables à l'installation de l'ONF en 2021 et du MAA en 2025. Il s'agit principalement de modifier les accès au site de Maisons-Alfort, investissements indispensables pour assurer la sécurité du site ainsi que la cohérence des flux. Une convention permettant d'encadrer ces opérations a été signée entre le MAA et l'ENVA.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	0	0	74 252	74 252
Transferts	0	0	74 252	74 252
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	1 351 000	1 351 000	1 259 031	1 259 031
Subventions pour charges de service public	1 351 000	1 351 000	1 259 031	1 259 031
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	9 818	9 818
Transferts	0	0	9 818	9 818
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	0	0	0	38 363
Transferts	0	0	0	38 363
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	0	30 492
Subventions pour charges de service public	0	0	0	30 492
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	0	0	0	34 874
Subventions pour charges de service public	0	0	0	2 282
Transferts	0	0	0	32 592
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	2 537 296	2 515 975
Subventions pour charges de service public	0	0	45 993	24 672
Dotations en fonds propres	0	0	1 500 000	1 500 000
Transferts	0	0	991 303	991 303
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	0	0	0	2 771
Subventions pour charges de service public	0	0	0	2 771
Total	1 351 000	1 351 000	3 880 397	3 965 576
Total des subventions pour charges de service public	1 351 000	1 351 000	1 305 024	1 319 248
Total des dotations en fonds propres	0	0	1 500 000	1 500 000
Total des transferts	0	0	1 075 373	1 146 328

Les financements du programme 215 aux opérateurs de l'Etat concernent essentiellement l'INFOMA. Une subvention pour charges de service public (SCSP) lui est attribuée pour un montant de 1 259 k€. La différence avec le montant prévisionnel s'explique par la mise en réserve.

Le programme 215 accorde également des subventions de fonctionnement à différents établissements d'enseignement et de recherche (INRA, CNRS, CIRAD) afin de participer à leurs frais de fonctionnement immobilier (essentiellement les fluides) ou à l'organisation de formations. Le programme participe également au financement d'études de l'IRSTEA.

Enfin, des crédits de transfert du programme sont attribués à FranceAgriMer à hauteur de 74 k€ pour le financement de prestations informatiques.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture			5	0	0	0	0
		45	6	0	0	0	0
		41	5	0	0	0	0
Total			5	0	0	0	0
		45	6	0	0	0	0
		41	5	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	6	5
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	6	5

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

INFOMA - INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'INFOMA a été créé par le décret n° 97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MAA (TSMA) dans les 3 spécialités suivantes : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, tant au 1er grade (technicien) qu'au 2e grade (technicien supérieur).

L'INFOMA a également vocation à réaliser une grande partie des actions de formation continue à destination des agents du MAA (tous corps confondus) au titre du programme national de formation, notamment dans les domaines de la PAC et du contrôle sanitaire.

Il propose par ailleurs des formations sous prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formation ouverte à distance qui se traduit par une offre renouvelée dans les champs de compétences techniques du ministère.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'INFOMA propose une préparation au concours interne d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (20 stagiaires cette année) ainsi qu'une classe préparatoire au concours de recrutement au 1er grade pour la spécialité vétérinaire et alimentaire (25 places).

L'INFOMA a également mis en place fin 2018, dans le cadre de la préparation au Brexit, une formation délocalisée à Dunkerque sur 6 semaines.

L'INFOMA remplit en parallèle la mission de maître d'œuvre de deux bases de données d'intérêt national, comprenant l'ensemble des textes et ordres de service relatifs aux domaines d'activité de la direction générale de l'alimentation : Galatée et Galatée Pro

L'année 2019 se caractérise par la réforme du cursus de la formation initiale des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture avec une augmentation du présentiel des stagiaires à l'institut, et l'accroissement significatif du nombre de jours de stage en formation continue par rapport à 2018.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					28	30
Subventions pour charges de service public						6
Transferts					28	24
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 260	1 260	1 351	1 351	1 259	1 259
Subventions pour charges de service public	1 260	1 260	1 351	1 351	1 259	1 259
P147 – Politique de la ville					8	8
Transferts					8	8
Total	1 260	1 260	1 351	1 351	1 295	1 297

Le montant net total de la subvention pour charges de service public de l'INFOMA, après mise en réserve, est égal à 1,26 M€. Le financement issu du programme 206 correspond au financement de Galatée et celui du programme 147 à une subvention du ministère de la cohésion des territoires pour le financement de la classe préparatoire intégrée.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	264	218	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	1 259 1 259	1 259 1 259
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 998	2 027	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		32
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	374 374	339 339	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	741 53	715 49
Total des charges	2 262	2 245	Total des produits	2 000	2 006
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	262	239
Total : équilibre du CR	2 262	2 245	Total : équilibre du CR	2 262	2 245

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	59	51
Investissements	311	154	Financement de l'actif par l'État	5	3
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	311	154	Total des ressources	64	54
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	247	101

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte financier 2019 présente une perte de 239 k€, de même niveau que celle prévue dans le budget initial (262 k€). Ce résultat découle d'une augmentation des charges de fonctionnement pour les formations initiale et continue dans un contexte d'accroissement de l'activité de l'INFOMA (augmentation du nombre de jours stagiaires en formation continue, formation pour le Brexit et formation des techniciens supérieurs en formation initiale).

Les charges s'établissent à 2,25 M€ contre un montant de produits de 2,0 M€.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OPÉRATEURS

Les produits de l'établissement comprennent pour 64 % la SCSP du programme 215, de 1,26 M€. Les autres produits et subventions, à hauteur de 0,75 M€, correspondent au financement des formations initiale et continue par le MAA, à celui des bases de données Galatée, aux recettes propres de l'INFOMA (conventions en formation continue et d'autres ressources diverses : convention vetagrosup, redevances, auditeurs, vente de CD, etc.) ainsi qu'à la subvention pour la classe préparatoire intégrée (8 k€).

L'INFOMA dégage une capacité d'autofinancement de 51 k€. Le fonds de roulement et la trésorerie à fin 2019 sont de même niveau respectivement de 1,4 M€ et 1,5 M€ (vs 1,5 M€ au 31/12/2018).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	265	265	226	226
Fonctionnement	1 590	1 623	1 675	1 676
Intervention	0	0	0	0
Investissement	311	311	154	154
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 166	2 199	2 055	2 056
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	1 482	1 471
Subvention pour charges de service public	1 259	1 259
Autres financements de l'État	0	16
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	223	196
Recettes fléchées	470	539
Financements de l'État fléchés	470	539
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 952	2 010
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	247	46

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	95	825	830	0	0	0	0	920	925
	83	906	916	0	0	0	0	989	1 000
2- Formation continue	142	371	393	0	0	0	0	513	535
	131	404	391	0	0	0	0	535	522

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
3- Galatée	0 0	29 7	34 12	0 0	0 0	0 0	0 0	29 7	34 12	
4- Fonctions support	28 11	365 359	366 357	0 0	0 0	311 154	311 154	704 524	705 522	
Total	265 226	1 590 1 675	1 623 1 676	0 0	0 0	311 154	311 154	2 166 2 055	2 199 2 056	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	247	46
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	9
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	247	55
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	114
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	247	55

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-32
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	-32
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	247	87
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	242	201
Total des financements	247	55

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire 2019 est légèrement déficitaire de 46 k€ en nette amélioration par rapport au budget initial qui prévoyait un déficit six fois supérieur à 247 k€.

Ce résultat s'explique par une diminution des dépenses de 364 k€ (-15 %) sur l'ensemble des postes : personnel -21 k€ (-8,6 %), fonctionnement -202 k€ (-10,8 %) et investissements -140 k€ (-47,6 %). Cette variation découle de l'adaptation nécessaire en cours d'exercice des cursus de techniciens en formation initiale, de la sous-réalisation des stages du plan national de formation 2019 avec notamment l'annulation de plusieurs d'entre eux du fait des grèves. Le

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | OPÉRATEURS

mode de calcul des charges sociales variables selon le statut des quelques 420 intervenants formateurs occasionnels a également un impact.

Les dépenses décaissables exprimées en crédits de paiement se répartissent de la manière suivante : 11 % au titre du personnel, 81,5 % au titre du fonctionnement et 7,5 % au titre des investissements.

Les dépenses par destinations se répartissent de la manière suivante : 49 % des dépenses pour la formation initiale, 25 % pour la formation continue, 25 % pour les fonctions supports et 1 % pour Galatée.

Les recettes diminuent également par rapport à la prévision initiale de 105 k€ (- 5%). Il s'agit principalement d'un moindre financement de la formation continue (-96 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	5	6	5
– sous plafond	5	6	5
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		45	41
– rémunérés par l'État par ce programme		45	41
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois de l'INFOMA en 2019 est de 6 ETPT avec un schéma d'emplois nul.

Le plafond d'emplois exécuté par l'INFOMA correspond à un emploi permanent (0,71 ETPT en 2019) plus l'ensemble des 753 interventions en formations initiale et continue effectuées par 420 intervenants (4,3 ETPT) ce qui fait un total de 5,01 ETPT. La sous-réalisation du plafond d'emplois résulte d'une activité de formation plus faible que prévue du fait notamment des grèves, et non de suppressions d'emplois.

L'ensemble des personnels en fonction à l'INFOMA, rémunérés par l'État, représente 73,25 ETPT. Il s'agit d'une part de techniciens supérieurs en formation (32 ETPT) et d'autre part de 41,25 ETPT correspondants aux personnels permanents de l'INFOMA. Seuls ces derniers sont comptabilisés en emplois hors plafond dans le tableau ci-dessus.